

## AGREMENT DE DIRECTION

ARRETE N° 2022-072

### Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)

rattaché au Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC)  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)  
Campus Picpus  
33 boulevard de Picpus – 75012 PARIS

<b>VU</b>	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
<b>VU</b>	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
<b>VU</b>	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 9 février 2022 ;
<b>VU</b>	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 23 février 2022 ;

**La présidente du conseil régional décide :**

#### Article 1

Madame Marie-Françoise LE QUELLEC, épouse DOVAL, est agréée en qualité de directrice par intérim, de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC - AP-HP), institut situé au 44 rue Jenner 75013 Paris.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire,  
Le 05 avril 2022

La présidente du conseil régional,  
**Valérie PECRESSE**

Par délégation,  
L'adjointe à la cheffe du service des relations  
avec les organismes  
**Laurence LARIDANT**

